

## Lettre de consultation n°2023-04

Procédure avec mise en concurrence

*Modification des PLU de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence*

**Contrat valant acte d'engagement et Cahier des clauses particulières (clauses techniques et administratives)**

### **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte  
1 rue d'Halatte  
B.P. 20255  
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex

### **COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :**

Service de Gestion Comptable de Senlis  
20 chaussée Brunehaut  
60309 SENLIS Cedex

**Date limite de réception des offres : 28/03/2023 à 12h00**

## SOMMAIRE

<b>LETTRE DE CONSULTATION</b> .....	<b>4</b>
I - ORGANISME .....	4
II – PREAMBULE .....	4
III – CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION .....	5
3.1 – Le contexte .....	5
3.2 – L’objet de la consultation .....	5
IV – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION .....	7
4.1 - Décomposition en tranche et en lot .....	7
4.2 - Durée du marché ou délai d’exécution .....	7
V – PROCEDURE & MODALITES DE CONSULTATION .....	7
5.1 – Procédure .....	7
5.2 – Pièces contractuelles de la consultation .....	7
5.3 - Étude du besoin .....	7
5.4 - Transmission de l’offre .....	8
5.5 - Présentation de l’offre .....	8
5.6 - Examen de la candidature et de l’offre .....	8
5.7 - Négociation .....	9
5.8 -Acceptation de l'offre .....	9
5.9 – Pièces à produire lors de la conclusion de la convention .....	9
VI – CALENDRIER PREVISIONNEL .....	10
VII – PRIX .....	10
7.1 - Montant de l'offre .....	10
7.2 - Contenu et nature des prix .....	10
7.3 Application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais .....	11
7.4 - Forme du prix .....	11
7.5 - Actualisation .....	11
7.6–Modalités de variation des prix .....	11
VIII – CLAUSES DE SURETE & DE FINANCEMENT .....	11
8.1 - Retenue de garantie .....	11
8.2 - Avance .....	11
IX – MODALITES DE PAIEMENT .....	11

X – PENALITES.....	12
10.1 Pénalités pour retard dans l'exécution des prestations .....	12
10.2 - Autres pénalités .....	12
XI - RESILIATION DU MARCHE.....	12
11.1 - Résiliation pour motif d'intérêt général .....	12
11.2 - Résiliation du marché aux torts du titulaire .....	12
XII - SOUS-TRAITANCE.....	12
XIII – LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE.....	14
XIV - DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE TITULAIRE ETRANGER .....	14
XV – ENGAGEMENTS RGPD .....	14
XVI – CONFIDENTIALITE & MESURES DE SECURITE .....	15
16.1 - Obligation de confidentialité .....	15
16.2 - Protection des données à caractère personnel.....	15
XVII – LITIGES & RECOURS.....	15
<b>ACTE D'ENGAGEMENT.....</b>	<b>17</b>
I - COCONTRACTANT (PERSONNE MORALE).....	17
II – CONTRACTANT (GROUPEMENT) .....	18
III - SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE .....	21
IV - REPOSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....	21
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>
ANNEXE N°1 .....	23
ANNEXE N°2.....	24
ANNEXE N°3.....	26

# LETTRÉ DE CONSULTATION

## I - ORGANISME

---

### **Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte**

1 Rue d'Halatte

BP 20255

60 722 PONT-SAINTÉ-MAXENCE CEDEX

Tél. : 03.44.70.04.01 Fax : 03.44.70.04.02

Site internet : [www.ccpoh.fr](http://www.ccpoh.fr)

Représentée par M. Arnaud DUMONTIER, le Président.

Coordonnées du service référent du marché :

Sylvain GORCZYCA, Directeur de l'Aménagement stratégique et des projets

Courriel : [strategie-territoire@ccpoh.fr](mailto:strategie-territoire@ccpoh.fr) ;

Tél. : 03.44.70.71.34

## II – PREAMBULE

---

Il est fait obligation au prestataire de lire les dispositions de la présente lettre de consultation et d'en tenir compte quant à la nature et à la qualité des prestations à fournir.

Le prestataire reconnaît :

- avoir pleine connaissance de tous les documents utiles à la réalisation de la prestation ;
- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution et avoir évalué leur nature, leur importance et leurs particularités ;
- s'être entouré de tous les renseignements complémentaires auprès du pouvoir adjudicateur, des administrations et des services publics.

Le prestataire doit, vu ses connaissances, être en mesure d'apprécier l'étendue des prestations à mettre en œuvre.

Le prestataire doit signaler, dans les délais, toutes erreurs ou omissions qu'il pourrait relever dans les documents de consultation ainsi que toutes les difficultés qu'il pourrait prévoir.

Le prestataire doit se soumettre aux exigences de transparence et s'engager à informer la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) lors de toutes les étapes nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

### III – CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

---

#### 3.1 – *Le contexte*

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Oise 2019 – 2025 (SDAHGV) impose à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) de réaliser 25 places de Terrains Familiaux Locatifs (TFL). Il permet néanmoins de déduire les parcelles privées qui sont régularisées d'un point de vue de l'urbanisme.

La CCPOH a donc choisi, par le biais d'une délégation partielle de compétence urbanisme, de porter les modifications des PLU des communes où des situations avaient été identifiées (études de 2020). Ces terrains ne doivent cependant pas faire l'objet de contraintes environnementales ou de risques.

Les communes de Pontpoint et Pont Sainte Maxence ont signé cette convention en 2022.

#### 3.2 – *L'objet de la consultation*

Le présent marché a pour objet la modification des PLU de Pontpoint et Pont Sainte Maxence,

Il concerne les études, l'accompagnement des communes et de la CCPOH dans la mise en place et le suivi de la procédure de modification des P.L.U., la réalisation des documents graphiques et du règlement ainsi que les réunions nécessaires (réunions de travail, relatives à l'enquête publique, de présentation...).

Il est attendu la constitution des dossiers nécessaires à la notification aux personnes publiques associées, les dossiers pour l'enquête publique ainsi que la remise aux communes en fin d'études du dossier de modification (papier et informatique).

Les parcelles ci-dessous devront faire l'objet d'un zonage de type STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées). L'objectif est de régulariser les installations existantes et de limiter la constructibilité de ces parcelles.

Pont Sainte-Maxence - chemin des Cornillards



## Pont Sainte-Maxence - champ Lahyre



## Pontpoint La Folie Ruffiac



## IV – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

---

### 4.1 - Décomposition en tranche et en lot

Sans objet.

### 4.2 - Durée du marché ou délai d'exécution

La date de commencement de la prestation est à compter de la notification du marché. Le délai prévisionnel sera à indiquer par le candidat dans son offre. Aucune reconduction n'est prévue sauf en cas d'infructuosité de la procédure initiale.

## V – PROCEDURE & MODALITES DE CONSULTATION

---

### 5.1 – Procédure

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée en vertu des articles R2123-1 1°, L2120-1 2° et L2123-1 1° et R2162-2 du code de la commande publique.

### 5.2 – Pièces contractuelles de la consultation

Les pièces contractuelles de la consultation sont les suivantes :

- La présente **Lettre de Consultation (L.C.)**, contrat valant acte d'engagement et Cahier des clauses techniques et ses éventuelles annexes :
  - o Annexe 1 : La **Déclaration sur l'honneur du respect et de mise en œuvre des dispositions du règlement européen 2016/679**, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
  - o Annexe 2 : L'**Attestation sur l'honneur du candidat** (Art. L2141-1 à L2141-11 du CCP).

Les pièces générales du marché :

- Le CCAG-PI du 31 mars 2021 applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services publié au JORF le 1 avril 2021 ;
- Les textes réglementaires ou législatifs en vigueur à la date limite des offres et pendant l'exécution du marché

Ces documents non-fournis dans les pièces de la consultation sont réputés connus du titulaire et n'ont pas à être envoyés par pouvoir adjudicateur.

### 5.3 - Étude du besoin

Le futur prestataire prend connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation.

Les caractéristiques techniques sont précisées dans la présente lettre de consultation. Il devra prendre connaissance de l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne compréhension du marché.

#### *5.4 - Transmission de l'offre*

Le futur prestataire transmettra son offre sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

L'offre mentionne l'objet de la consultation et est rédigée en langue française. La monnaie est l'Euro.

La durée de validité de l'offre est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

#### *5.5 - Présentation de l'offre*

Les offres devront contenir un devis avec le prix global et forfaitaire en décomposant l'ensemble des postes de dépenses.

Le devis devra être impérativement établi au nom de la CCPOH et contenir les éléments suivants :

- les coordonnées de la CCPOH ;
- la date à laquelle le devis est établi ;
- l'objet précis du devis ;
- En cas de lot, le montant par lot
- l'application ou non de la TVA avec le taux retenu (HT, TVA, TTC) (en l'absence d'explication sur le taux retenu, le devis sera à refaire) ;
- les modalités de paiement souhaitées ;
- le(s) nom(s) et la (les) raison(s) social(es) du ou des intervenants proposés
- Les coordonnées des sous-traitants le cas échéant ainsi que toutes pièces utiles conformément à l'article 4.9 de la présente lettre de consultation.

#### *5.6 - Examen de la candidature et de l'offre*

La sélection de la candidature et de l'offre seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection de la candidature (ou des candidatures) sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

L'acheteur examine les offres du prestataire au vu des critères de choix suivants :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **valeur technique pour 50 %**
- **valeur économique pour 50 %.**

## 5.7 - Négociation

L'acheteur peut négocier avec les soumissionnaires dans la limite de deux prestataires maximum arrivés en tête.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit au futur prestataire puis transmis à l'acheteur.

## 5.8 -Acceptation de l'offre

Après analyse et acceptation de l'offre définitive, l'acheteur peut effectuer ensuite une commande sur la base de l'offre initiale ou l'offre après éventuelle négociation.

## 5.9 – Pièces à produire lors de la conclusion de la convention

En cas d'attribution de la convention, le titulaire unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces suivantes :

- Attestation de vigilance de moins de 6 mois ;
- Justificatif d'immatriculation ;
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, cas échéant ;
- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner aux marchés publics (Annexe n°2 à la présente lettre de consultation) ;
- Les attestations d'assurance.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au représentant du Pouvoir Adjudicateur ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l'attribution du marché.

**Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com>.**

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat est informé de ce que la non-production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d'attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l'inspection du travail ainsi qu'au représentant du Pouvoir Adjudicateur une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu'un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

## VI – CALENDRIER PREVISIONNEL

---

A préciser par le candidat dans son offre.

## VII – PRIX

---

### 7.1 - Montant de l'offre

Montant des prestation :

Montant HT .....

TVA .....

Montant TTC .....

En cas de groupement conjoint, le prix est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

Prestation	Montant HT cotraitant 1 Société :	Montant HT cotraitant 2 Société :	Montant HT cotraitant 3 Société :	Montant HT cotraitant 4 Société :
	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....

### 7.2 - Contenu et nature des prix

#### 7.2.1 - Contenu des prix

Les prix du contrat sont hors TVA et sont établis en considérant comme incluses les sujétions définies aux CCAG (article 10.1.3 du CCAG-PI)

En cas de cotraitance conjointe ou solidaire, les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations de coordination et contrôle effectuées par le mandataire, y compris les frais généraux, impôts, taxes ou autre, la marge pour risque et bénéfice ainsi que tous les frais consécutifs aux mesures propres à pallier d'éventuelles défaillances des membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.

En cas de sous-traitance, les prix de la convention sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle des sous-traitants par le titulaire ou les membres du groupement, ainsi que les conséquences de leurs défaillances.

#### 7.2.2 - Nature du prix

Le prix est forfaitaire.

### **7.3 Application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais**

Sans objet.

### **7.4 - Forme du prix**

Les prix sont fermes.

### **7.5 - Actualisation**

Sans objet.

### **7.6-Modalités de variation des prix**

Sans objet.

## **VIII – CLAUSES DE SURETE & DE FINANCEMENT**

---

### **8.1 - Retenue de garantie**

Sans objet.

### **8.2 - Avance**

Sans objet.

## **IX – MODALITES DE PAIEMENT**

---

Après réalisation de la prestation, les paiements seront effectués par mandat administratif sur le compte bancaire du prestataire dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les demandes de paiement seront établies en portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET, le numéro ou compte bancaire ou postal ;
- l'objet du marché ;
- le montant par lot ;
- le numéro du bon de commande ;
- la nature des prestations réalisées ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux dispositions du marché HT, le taux et montant de la TVA, le montant TTC ;
- la date de facturation.

Les entreprises ont l'obligation de transmettre leur facturation de façon dématérialisée au moyen de la plateforme chorus-pro.gouv.fr

La facturation en ligne est obligatoire depuis le 1er janvier 2020. Toute facture transmise en dehors du portail chorus-pro autorise la Personne publique à la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

## **X – PENALITES**

---

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG-PI, aucune exonération de pénalité ne sera appliquée.

### ***10.1 Pénalités pour retard dans l'exécution des prestations***

Il sera fait application de l'article 14 du CCAG-PI.

### ***10.2 - Autres pénalités***

Sans objet.

## **XI - RESILIATION DU MARCHE**

---

Il sera fait, le cas échéant, application des articles 36, 37, 38, 39, 40 et suivants du CCAG-PI avec les précisions suivantes.

### ***11.1 - Résiliation pour motif d'intérêt général***

Dans l'hypothèse d'une résiliation au titre de l'article 40 du CCAG-PI, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 41 du CCAG-PI, l'indemnité de résiliation est obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non actualisé des prestations reçues, un pourcentage de 2 %.

### ***11.2 - Résiliation du marché aux torts du titulaire***

En cas de résiliation pour faute, il sera fait application de l'article 39 du CCAG-PI. Il sera fait application de l'article 42 du CCAG-PI pour la remise des prestations et des moyens matériels permettant l'exécution du marché.

En complément des dispositions précitées, le pouvoir adjudicateur pourra faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par la présente lettre de consultation aux frais et risques du titulaire.

Enfin, le titulaire n'a droit à aucune indemnisation.

## XII - SOUS-TRAITANCE

---

En complément des dispositions de la L.C., les conditions de l'exercice de la sous-traitance directe ou indirecte sont définies à l'article 3.6 du CCAG-PI.

En cas de sous-traitance, le titulaire devra faire accepter le sous-traitant et agréer ses conditions de paiements conformément à la réglementation en vigueur.

À cet effet, il présentera le cadre d'acte spécial de sous-traitance ci-annexé, dûment complété et signé, en y joignant les pièces nécessaires. En cours d'exécution du marché, le titulaire produira également l'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité ou une attestation ou mainlevée du bénéficiaire d'une cession ou nantissement de créances lorsque l'une ou l'autre aura été effectuée,

Après acceptation d'une sous-traitance de second rang et plus présentée par le sous-traitant de rang 1 et plus, ces derniers devront fournir, à défaut d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur un accord sur une délégation de paiement, dans le délai de 8 jours de l'acceptation, une caution personnelle et solidaire garantissant le paiement de toutes les sommes dues par eux au sous-traitant de second rang et plus. La non-production de cette caution emportera la résiliation du marché.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du CCAG-PI. Notamment, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera, après signature, à chaque sous-traitant concerné, l'exemplaire de l'acte spécial qui lui revient.

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent marché les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

<b>Nature de la prestation et cotraitant concerné(*)</b>	<b>Sous-traitant devant exécuter la prestation</b>	<b>Montant de la prestation HT</b>
--	--	------------------------------------

TOTAL =		

(\*) avec indication de(u) la tranche/lot concerné.

### **XIII – LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE**

---

Une pénalité peut être infligée au titulaire du marché s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du code du travail.

Le montant des pénalités est, au plus, égal à 10% du montant du marché et ne peut excéder celui des amendes encourues en application des articles L.8224-1, L.8224-2 et L.8224-5 du code du travail.

### **XIV - DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE TITULAIRE ETRANGER**

---

La loi française est seule applicable au présent marché. Tout rapport, toute documentation, toute correspondance concernant le présent marché doit être rédigé en langue française. En cas de litige, les tribunaux du lieu d'exécution de la prestation sont seuls compétents.

### **XV – ENGAGEMENTS RGPD**

---

La CCPOH s'engage, en tant que responsable du traitement, à collecter et traiter les données à caractère personnel dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016) et la loi Informatique et Libertés (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Lorsque vous soumissionnez à ce marché public, la CCPOH collecte certaines données à caractère personnel concernant le représentant de la personne morale soumissionnaire ou les membres de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations : données d'identité et de contact, données relatives à la formation et au parcours professionnel.

La CCPOH est amené à traiter ces données à caractère personnel à des fins d'exécution contractuelle, pour la réception des offres et des réponses liées à la passation du marché public ainsi que pour la gestion des offres, des candidatures, des notifications et des courriers nécessaires à la passation du marché public.

Ces données à caractère personnel sont transmises au personnel du service juridique et des marchés publics de la CCPOH chargé de la gestion des procédures de passation et de l'examen des offres et des candidatures. Les données collectées ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne et son conservées pendant toute la durée nécessaire à la passation du marché.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, du droit d'en demander la rectification, l'effacement ou la portabilité, ainsi que du droit de demander la limitation du traitement et de définir des directives sur le sort de vos données après votre mort.

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL).

Il appartient au soumissionnaire d'assurer la conformité à la réglementation de l'ensemble de ses propres traitements de données à caractère personnel. La CCPOH se dégage de toute responsabilité liée à la conformité du soumissionnaire.

## **XVI – CONFIDENTIALITE & MESURES DE SECURITE**

---

### ***16.1 - Obligation de confidentialité***

Le titulaire et le représentant du Pouvoir Adjudicateur qui, à l'occasion de l'exécution du marché, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs, notamment, aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services du titulaire ou du représentant du pouvoir adjudicateur, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître. Une partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public, au moment où ils sont portés à la connaissance des parties au marché.

### ***16.2 - Protection des données à caractère personnel***

Chaque partie au marché est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du marché.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures au titre du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016. Tout manquement aux mesures relatives au règlement précité sera susceptible d'entraîner des sanctions, voire la résiliation du marché, ainsi que des pénalités.

A ce titre, le titulaire, les cotraitants et les sous-traitant le cas échéant, remplissent et signent chacun un exemplaire de la déclaration sur l'honneur de respect et de mise en œuvre de toutes les mesures liées au règlement européen précité joint à la présente lettre de consultation.

## **XVII – LITIGES & RECOURS**

---

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou Litiges Relatifs aux  
Marchés Publics de Nancy**  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1 rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy cedex  
Téléphone : 03.83.34.25.65  
Télécopie : 03.83.34.22.24  
Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Pour tout litige, le tribunal territorialement compétent est :

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS**

14 rue Lemerchier  
80000 AMIENS  
Tél : 03.22.33.61.70  
Télécopie : 03.22.33.61.71  
Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr  
Adresse internet (U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au **Tribunal Administratif d'Amiens**.

# ACTE D'ENGAGEMENT

## I - COCONTRACTANT (PERSONNE MORALE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire"

M/Mme.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée.....

ayant son siège social à.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le représentant du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 2.5 ci-dessous :

.....@.....

Téléphone :.....Télécopie :.....

Forme de la société.....Capital.....

➤ immatriculée à l'INSEE :.....

❖ numéro SIRET :.....

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

➤ numéro d'identification au registre du commerce :.....

Après avoir pris connaissance de présente lettre de consultation, des éventuelles annexes, des éléments cités dans ces documents et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer :

→ **M'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre ;

→ **AFFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie.....

N° Police.....

→ **CONFIRME**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés répondent aux conditions et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent :

1<sup>er</sup> sous-traitant

2<sup>ème</sup> sous-traitant

3<sup>ème</sup> sous-traitant

Compagnie :.....

N° police :.....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

**II – CONTRACTANT (GROUPEMENT)**

NOUS soussignés, cotraitants conjoints engageant ainsi les personnes morales ci-après, désignés dans le marché sous le nom "le titulaire" :

**→ 1<sup>er</sup> co-contractant :**

M/Mme.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée.....

ayant son siège social à.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le représentant du pouvoir adjudicateur:

.....@.....

Téléphone :.....Télécopie :.....

Forme de la société.....Capital.....

➤ immatriculée à l'INSEE :.....

❖ numéro SIRET :.....

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

➤ numéro d'identification au registre du commerce :.....

La Société.....représentée par M/Mme....., dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

**→ 2<sup>ème</sup> co-contractant :**

M/Mme.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée.....

ayant son siège social à.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le représentant du pouvoir adjudicateur:

.....@.....

Téléphone :.....Télocopie :.....

Forme de la société.....Capital.....

➤ immatriculée à l'INSEE :.....

❖ numéro SIRET :.....

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

➤ numéro d'identification au registre du commerce :.....

---

→ **3<sup>ème</sup> co-contractant :**

M/Mme.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée.....

ayant son siège social à.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le représentant du pouvoir adjudicateur:

.....@.....

Téléphone :.....Télocopie :.....

Forme de la société.....Capital.....

➤ immatriculée à l'INSEE :.....

❖ numéro SIRET :.....

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

➤ numéro d'identification au registre du commerce :.....

La Société.....représentée par M/Mme....., dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

---

→ **4<sup>ème</sup> co-contractant :**

M/Mme.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée.....

ayant son siège social à.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le représentant du pouvoir adjudicateur:

.....@.....

Téléphone :.....Télécopie :.....

Forme de la société.....Capital.....

➤ immatriculée à l'INSEE :.....

❖ numéro SIRET :.....

❖ code de la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

➤ numéro d'identification au registre du commerce :.....

La Société.....représentée par M/Mme....., dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Après avoir pris connaissance du présent marché, du cahier des charges, des éventuelles annexes, des éléments cités dans ces documents et apprécié sous notre seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer,

→ **NOUS ENGAGEONS** sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par la lettre de consultation à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

→ **AFFIRMONS**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

**1<sup>er</sup> cotraitant**

**2<sup>ème</sup> cotraitant**

**3<sup>ème</sup> cotraitant**

Compagnie : .....

N° police : .....

→ **CONFIRMONS**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés répondent aux conditions et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent :

**1<sup>er</sup> sous-traitant**

**2<sup>ème</sup> sous-traitant**

**3<sup>ème</sup> sous-traitant**

Compagnie .....

N° police .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

### III - SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

---

La signature du présent acte d'engagement emporte adhésion à l'ensemble des clauses de la présente lettre de consultation et de tout document auquel il fait référence.

Fait en un seul original

A.....Le.....

*Mention(s) manuscrite(s)*

« Lu et approuvé »

Signature du soumissionnaire

### IV - REPONSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

---

Est acceptée la présente offre et vaut engagement

A Pont-Sainte-Maxence, le

Le pouvoir adjudicateur

Arnaud DUMONTIER  
Président de la Communauté de Communes  
des Pays d'Oise et d'Halatte

# ANNEXES

- **Annexe 1** : DECLARATION SUR L'HONNEUR DU RESPECT ET DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT EUROPEEN 2016/679 – RGPD ;
- **Annexe 2** : ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT - Art. L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique (CCP) ;
-

## ANNEXE N°1

### DECLARATION SUR L'HONNEUR DU RESPECT ET DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT EUROPEEN 2016/679 – RGPD

Je soussigné(e)

NOM : .....

PRENOM : .....

Représentant de la société.....

SIRET n° .....

Siège social se situant au .....

Code postal.....Commune :.....

Déclare sur l'honneur s'engager à respecter et mettre en œuvre toutes les mesures au titre du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Déclare être informé que tout manquement aux mesures relatives au règlement précité sera susceptible d'entraîner des sanctions, voire la résiliation du marché, ainsi que des pénalités conformément aux dispositions de la présente lettre de consultation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A....., le.../.../...

**Signature du déclarant**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT  
Art. L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique (CCP)

Je soussigné(e)

NOM : .....

PRENOM : .....

Représentant de la société.....

SIRET n° .....

Siège social se situant au .....

Code postal.....Commune :.....

Qu'en application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du CCP, atteste sur l'honneur :

a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- J'ai pris note que la condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions.
- ne pas être exclu des marchés publics à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus sur le fondement de l'article 131-39 du code pénal.

b) **Situation fiscale et sociale :**

- Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale ou sociale et acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations exigibles à cette date, ou avoir constitué avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

c) **Liquidation judiciaire :**

- ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en

application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

d) **Redressement judiciaire :**

- ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

e) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail.

f) **Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail.

g) **Discriminations :**

- ne pas avoir été condamné au titre de l'article 225-1 du code pénal ;

h) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :**

- pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A....., le.../.../...

<b>Signature du déclarant</b>

